

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENTS RGCA17-10-0002 ET RGCA17-10-0003**

**SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES**

**(EXERCICE FINANCIER 2017)**

**(ADOPTION)**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 5 décembre 2016, à 19h, à la salle du conseil située au 11 155, avenue Hébert, seront soumis pour adoption les règlements mentionnés en rubrique.

RGCA17-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0845 par 100\$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA17-10-0003 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 par 100\$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**

Arrondissement de Montréal-Nord,  
ce 22 novembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate